

# REGLEMENT INTERIEUR

## Informations générales

En collaboration et avec le soutien financier du **Syndicat de l'Ecole Intercommunale de Bonnay, Mérey-Vieilley, Venise, Palise et Vieilley**, les Francas poursuivent leur mission d'animation **en restauration et/ou à l'accueil périscolaire** destiné aux enfants scolarisés dans les communes du Syndicat.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au restaurant scolaire et/ou à l'accueil périscolaire (accueil matin et animation soir) pour l'année 2023-2024, ce document vous concerne, **pour cette année toutes les familles devront retourner obligatoirement la fiche d'inscription dûment complétée.**

## Horaires

L'accueil périscolaire et la restauration sont ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis à la Salle polyvalente de Vieilley.

**Le matin : de 07h15 à 08h35.**

**Le midi : de 11h30 à 13h30.**

**Le soir : de 16h30 à 18h30** (les enfants ne sont pas obligés de rester jusqu'à 18h30).

Mercredi **07h15 à 18h30.**

## Tarififications

### RESTAURATION SCOLAIRE

QF 0- 800 : 4.50 €	QF 1001 – 1200 : 5.50 €
QF 801-1000 : 5 €	1201-1400 : 6 €
+ de 1400 : 6.50 €	

### PERISCOLAIRE

QF 0- 800 : 1.70 €	QF 1001 – 1200 : 2.20 €
QF 801-1000 : 1.95 €	1201-1400 : 2.45 €
+ DE 1400 : 2.65 €	

Les enfants seront pris en charge par du personnel qualifié répondant aux normes d'encadrement en vigueur.

## Mode de fréquentation

*Il y a trois possibilités :*

### 1) *Fréquentation régulière permanente*

Votre enfant est inscrit quatre jours par semaine à la restauration scolaire et/ou à l'accueil périscolaire.

### 2) *Fréquentation partielle permanente*

Votre enfant est inscrit un, deux ou trois jours par semaine (jours définis selon un planning établi tous les mois et communiqué au responsable de l'accueil périscolaire).

### 3) *Fréquentation exceptionnelle*

Votre enfant peut, d'une façon ponctuelle ou exceptionnelle, être inscrit à la restauration scolaire et/ou à l'accueil périscolaire (**le responsable doit être OBLIGATOIREMENT prévenu 48h à l'avance**).

## Modalités de paiement

Le paiement s'effectue en fin de chaque mois avec l'inscription du mois suivant.

**Le nombre de repas ou d'heures facturées correspond au calendrier fixé avec les familles.**

**Seules les absences signalées au minimum 24h à l'avance pourront faire l'objet d'une non facturation. Absence signalée la veille avant midi, et le vendredi avant midi dernier délai pour le lundi de la semaine suivante.**

. Les problèmes exceptionnels qui se présenteront feront l'objet d'une étude au cas par cas.

### **N'oubliez pas.....**

Les résiliations se font impérativement **10 jours avant la fin du mois en cours** auprès du responsable de l'accueil périscolaire.

Si vous ne respectez pas cette clause, la facturation est maintenue jusqu'à la fin du mois suivant.

Aucune dérogation à cette règle ne sera accordée.

Les changements d'adresse ou de numéro de téléphone doivent être signalés sans délai au responsable.

### **Inscriptions**

a) Vous inscrivez votre enfant en retournant la fiche d'inscription à l'accueil périscolaire (Francas de Vieilley Chemin de Bonnay 25870 VIEILLEY)

b) Vous inscrivez votre enfant directement **auprès du responsable de l'accueil périscolaire aux horaires d'accueil périscolaire du soir.**

**Date butoir de l'inscription : 27 Juillet 2023** (délai de rigueur).

### **Responsable de l' ALSH**

Mr CHARPIOT Sélim  
06.77.16.83.85  
03.81.57.82.37

**Syndicat de l'Ecole Intercommunale de Bonnay,  
Mérey-Vieilley, Venise, Palise et Vieilley**



**RESTAURATION**

**SCOLAIRE**

**ET**

**CENTRE DE LOISIRS  
PERISCOLAIRE**

Informations Rentrée scolaire  
2023-2024